





Délibération

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf mai deux mil dix-neuf, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

En exercice: 82 - Présents: 42 - Absents 40 dont 12 Pouvoirs

N°	Prénom NOM	Р	Abs Pv	Abs	N°	Prénom NOM	P	Abs Pv	Ab
1 VASSI	E Jean-Marc	1			44	PREVEL Willy	1		
2 PRUN	IIER Ghislaine	1			45	WITVOET Janny			1
3 LACHI	EVRE Gilbert	1			46	LEFEBVRE Joël	1		
4 LAVE	NU Joëlle	Po	uvoir G Lachè	vre	47	DESCHAMPS Sonia			1
5 SAUL	Régis	1			48	NEVEU Fabrice			1
6 CRAQ	UELIN Paule		Pouvoir P Leba	<u>. </u>	49	MALANDAIN Jacques		Pouvoir M Bularo	
7 DELAC	ROIX Bruno	1			50	LEPRON Dominique		Pouvoir L Ledun	
8 COUS	IN Sophie	1			51	REGNIER Hervé		r odvon E Leddii	1
9 CAVEL	JER Stéphane	1	,		52	ROSCHENKO Cyrielle	1		
10 DRU I	Daniel	1			53	LESEIGNOUX Véronique	<u> </u>		1
11 LAVIC	E Joël	1			54	CLATOT Guillaume	_		1
12 HAME	L Jean-Louis	1							
					56	LEROUX Sylvie			1
14 DAMB	RY Frédéric	1		;	57	BLOND Eric	1		
15 HEBER	RT Alain	1			58	SINEAU-PATRY Cécile	- -	Pouvoir C Lecaron	
16 MABIR	RE Aurélie			1	59	MASSON Laurence			
	EBERT Michel	1		1	60	DUPARC Sylvain	Pouvoir N Levesque		е
	Françoise	1		1	61				
	JYADE Nicolas	1		1	62	HEURTEL Sylvain	Pouvoir J carpentier		
	IN Jean-Michel	1			63	LEVESQUE Nathalie	1 Pouvoir J carpentier		r
	ER Daniel	1 1			64	DENISE Christian		!	
	X Patrick	 		1	65	LECARON Caroline	1	Pouvoir B Delacroix	
	Pascal	1			66	CARPENTIER Julien	1		
	JX Charlie	 - 		1	67	GREAUME Daniel		Parasia D. I. III	
	QUE Yvette	1			68	LAVENU Catherine	1	Pouvoir D Lepiller	
	ND Christian	+		1	69	DEZAILLES Wilfrid			
	TIL Martine	+		1	70	FOURNIER Dominique	-	 	1
	Nathalie	+		1	71	HANGARD Sabrina			1
29 HUBY		1			72	DUVAL Emeline			1
	Olivier	1			73	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			1
	JER Philippe	++		1	/3	BULARD Mickaël	1		
	AMY Sophie			1	75	CORBEL Sylvain	-		
	L Stéphane	+		1	76	GESLAIN Fabienne	1		
	ULT Rémy	1						Pouvoir S Corbel	
	ECHAL Jean	1			77	POUPON Bruno		Pouvoir S Marical	
	R Didier	1			78 79	MARICAL Sophie	1		
	Laurent	1				LECARPENTIER Stéphane	1	<u> </u>	
	JX Anne	+ +		1	80	MION Pascal			1
	AMPS William	+ +		1	81	MYMWCHOD Corinne	1	<u> </u>	
		+		1	82	DAUBERCOURT Corinne		Pouvoir J Lefebvre	
	D-DUSSEAUX M-Ch	+		1					
	S Jean-Yves	1			84	MASCLAUX Cyril	1		
	NOT Erwan	1			85	LAINE Karine			1
13 GREAU	ME Hervé	25	2		86	DUBOC Martine	1		

Délibération n° 3.1.1.

Objet de la délibération : Tableau des emplois

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.



Vu le tableau des emplois de la commune de Terres-de-Caux approuvé par le Conseil Municipal en date du 11 avril 2019,

Considérant que la modification du tableau des emplois est rendue nécessaire en raison :

• De l'avancement de grade d'un adjoint technique de 2ème classe à temps complet en adjoint technique territorial 1ère classe à temps complet 35/35èmes

Considérant qu'il importe de tenir à jour le tableau des effectifs en fonction des postes pourvus et non pourvus,

Après en avoir délibéré,

Décide:

- La création d'un adjoint technique territorial 1ère classe à temps complet35/35èmes
- La mise à jour du nombre des postes ouverts et des effectifs pourvus

Adopte le nouveau tableau des emplois joint en annexe à la présente délibération

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie: 2 7 MAI 2019

Pour extrait conforme. Le Maire.

Jean-Mare-VASSE

7, avec Fawille au coeur

Délibération nº 3.2.2

Objet de la délibération : Département 76 : convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux pour l'année scolaire 2019/2020

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT la prise en charge financière à hauteur de 60€ par élève par Terres-de Caux.

FIXE la prise en charge financière à hauteur de 30€ en cas de tarification solidaire appliquée par la Région Normandie diminuant de 50% la tarification pour les familles présentant un calcul de OF < 500€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la participation financière en soutien aux familles pour les transports scolaires départementaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 2 0 MAI 2019

Affichage en mairie: 27 MAI 2019

Pour extrait conforme. Le Maire.

Jean-Marc VASSE



Délibération nº 3.3.1

RECU le :

Objet de la délibération: ALSH Tarifs Eté 2019

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la programmation de l'ALSH du 08/07/2019 au 0/08/2019 comprenant, notamment, des animations

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer les tarifs ALSH Eté 2019 comme suit :

	Forfait semaine 5 jours	Forfait journée avec repas	Demi- journée avec repas	Demi- journée Sans repas	
Commune de Terres-de-Caux	47,50 €	10,50 €	7,50€	4€	
Communes extérieures à Terres-de-Caux	57,50 €	12,50 €	8,50€	5€	
Prise en charge de l'enfant après 18h		4,50€/ 1.	/2h	'	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Marc VASSE

0 = 1111

Affichage en mairie: 27 MAI 2019

Envoi en sous-préfecture : 2 0 MAI 2019

7, avec Fawille au coeur

REÇU le :

Délibération n° 3.3.2.

Objet de la délibération : Subventions aux associations non conventionnées

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations

Considérant l'examen des dossiers par les commissions ad hoc

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des subventions à allouer aux associations non-conventionnées, pour l'année 2019 comme suit :

Associations à vocation scolaire	
L'école est finie "garderie périscolaire" Alvimare	2 454,00 €
Amicale socio-éducative du RPI d'Alvimare Cléville Foucart Ricarville	341,00 €
Association de Parents d'élèves de Terres de Caux	640,00 €
Coopérative de l'école Camille Claudel (200€ / classe)	600,00€
Coopérative de l'école Jean-Loup Chrétien (120€ / classe)	720,00 €
Coopérative de l'école Luc Ferry (120€ / classe)	360,00 €
PARTAGE	Par apprenti TDC : 20 €
Maison Familiale rurale	Par élève TDC : 20 €
CFAIE de l'Eure	Par apprenti TDC : 20 €

Associations à vocation sociale						
Les Papillons blancs	50,00€					
Les Restos du cœur	50,00€					
Croix Rouge (concerté avec les autres communes)	3150,00 €					
Centre Normandie Lorraine pour les déficients visuels	20,00€					
ADMR	1975,00 €					
Secours Catholique	1130,00 €					

Associations à vocation de loisirs	
Comité des fêtes d'Auzouville Auberbosc	300,00 €
Association Loisirs Jeunesse Culture (Bennetot)	800,00€



Commune de TERRES-DE-CAUX 2019-05-16

332

JU HRY IS	
Associations « Séniors »	
Club des anciens (Auzouville-Auberbosc)	400,00 €
Les jours heureux (Bennetot)	800,00 €
Club des anciens (Bermonville)	1100,00 €
Club Rencontres et loisirs (Fauville)	250,00 €
Club de l'amitié (Ricarville)	270,00 €
Club de l'amitié (Saint Pierre Lavis)	900,00 €
Club Le trait d'union (Ste Marguerite)	700,00 €

Association à vocation sportive et culturelle	
Association omnisport Ricarville	300,00 €
Judo Club (subvention exceptionnelle)	400,00 €
ASAA	400,00 €
Full contact Kick boxing	350,00 €

Dit que ces sommes sont inscrites au budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

> Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 2 0 MAI 2019

Affichage en mairie : 2 7 MAI 2019

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Marc VASSE



Délibération n° 3.3.3

Objet de la délibération : Salles communales : règlement et tarifs

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la commission en charge de l'élaboration du règlement de l'ensemble des salles sur le territoire de Terres-de-Caux,

Après en avoir délibéré, par 52 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstentions

ADOPTE le nouveau règlement des salles communales de Terres-de-Caux joint en annexe FIXE, à compter du 1^{er} juin 2019, les tarifs des salles communes détaillés comme suit :

Salles des spectacles	la Rotonde	Salle René de St-Delis	Salle d'activités	Bermonville	Ricarville	Auzouville	Bennetot	Saint Pierre
CAPACITE THEORIQUE ET EQUIPEMENTS DES SALLES								
299 personnes	200 pers	120 pers	110 pers	110 pers	120 pers	90 pers	90 pers	50 pers
/	Vaisselle	Vaisselle	Vaisselle	Vaisselle	Vaisselle	Pas de vaisselle	Pas de cuisine ni vaisselle	Vaisselle
CAPACITE CONSEILLEE								
299 personnes	200 pers	120 pers	80 pers	100 pers	100 pers	90 pers	90 pers	50 pers
			TAF	RIFS				
Week-End								
800 €	500 €	500 €	250 €	250 €	350 €	300 €	160 €	120 €
		1 j	ournée ho	rs week-en	d			
600 €	250 €	250 €	125 €	125 €	175 €	150 €	60 €	60 €
Vin d'Honneur ou Réunion								
/	200 €	150 €	90 €	80 €	100 €	100 €	60 €	60 €
	Rem	boursement	article cass	é ou manqu	ant:5€l'u	mité		

Dit que les tarifs antérieurs seront maintenus pour les contrats conclus avant le 1er juin 2019.

Envoi en sous-préfecture : 1 8 JUIN 2019	
Affichage en mairie :	

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE





Délibération nº 3.3.5

Objet de la délibération : reversement du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2223-15 relatif aux concessions du cimetière.

Vu la Loi 96-142 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les recettes provenant des concessions funéraires,

Considérant la possibilité pour la commune de répartir le produit des concessions funéraires selon une libre quote-part,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir le produit des concessions funéraires sur la base suivante :

- 2/3 au profit de la Commune de Terres-de-Caux ;
- 1/3 au profit du C.C.A.S. de Terres-de-Caux

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

REÇU le :

2 1 MAI 2019

Envoi en sous-préfecture : 2 0 MAI 2019

Affichage en mairie: 2 7 MAI 2019

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Délibération n° 3.3.6

Objet de la délibération : Salle René de Saint Delis : réduction de titre

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le contrat de location de la salle René de Saint-Delis sise sur la commune déléguée de Sainte-Marguerite sur Fauville pour le week-end du 8 au 11 mars 2019 signé avec Mr Michel Baudry,

Considérant que le lave-vaisselle est tombé en panne et qu'il n'a pu être utilisé pour les besoins du locataire,

Considérant que cette panne a été préjudiciable pour le bon déroulement de la location et que Mr Michel Baudry demande une réduction de titre pour la somme de 80€,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réduire le titre de recette à hauteur de 80€ sur le coût total de la location fixé à 500€

DIT que le titre à émettre s'élèvera à 420€ à titre exceptionnel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Envoi en sous-préfecture : 20 MAI 2019

Affichage en mairie 27 MAI 2019

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur